

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 487/SLAG (promuleuée par arrêté n° 487/SLAG du 2 juillet 1971)

n° 487/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 juillet 1971

Numéro JO
n° 14 du 26/07/1971

Date du numéro
26 juillet 1971

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas, Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret no 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

- Est promulguée dans le Territoire Français des Afars et des Issas la loi n° 71-424 du 10 juin 1971 portant code du service rmitional (JORF du 1® juin 1971 p. 5659): Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte premulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué

Pour le Haut-Commissaire de la Républiqueet par délégation :L'Administrateur en chef chargé de l'expéditiondes affaires relevant du Haut-Commissaire adjoint,A, ROUAN.